



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 14
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

Absents excusés : Mme Chantal COMBACAL, Mme Sabine THOMAS

Secrétaire : Mme Sandrine BRUSQUE

ADOPTION D'UNE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le budget de la commune

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

Section d'investissement :	Dépenses	Recettes
Art 2313 : Immos en cours – constructions	- 30 000.00	
Art 2135 : Instal. Générales Agenc. Aménagements cons.	30 000.00	
TOTAL	0.00	0.00

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 suivante ;

Section d'investissement :	Dépenses	Recettes
Art 2313 : Immos en cours – constructions	- 30 000.00	
Art 2135 : Instal. Générales Agenc. Aménagements cons.	30 000.00	
TOTAL	0.00	0.00

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/12/2019
 Affichage / Publication le 03/12/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 À Saint-Jean-de-Fos, le 03/12/2019

Signé : Le Maire